

## CONTRE LE CPE AGIR TOUT DE SUITE !

Le gouvernement vient d'annoncer son intention d'accélérer l'adoption du Contrat première embauche (CPE). Celui-ci devrait être adopté par le Parlement le 31 janvier.

Ce contrat constitue une attaque frontale contre le droit du travail qui aura pour conséquence une précarisation accrue des jeunes. Alors que ceux-ci sont déjà particulièrement touchés par les « petits boulots », le gouvernement veut institutionnaliser cette précarité en donnant toutes facilités aux employeurs de se débarrasser de leurs salariés pendant deux ans. Le gouvernement a d'ailleurs annoncé qu'il n'en resterait pas là et veut mettre en œuvre une « réforme globale » du Contrat à durée indéterminée. C'est donc le cœur du droit du travail qui est aujourd'hui menacé.

Face au début de mobilisation des organisations de jeunesse, le gouvernement a décidé de passer en force en accélérant les procédures législatives. Une course de vitesse est donc aujourd'hui engagée. Dans cette situation, il est de la responsabilité des organisations syndicales et des organisations de jeunes d'agir ensemble pour faire échec au projet du gouvernement. Il faut aujourd'hui construire une riposte unitaire à la hauteur des enjeux.

Pour l'Union syndicale Solidaires, il faut dès aujourd'hui engager sans attendre, un processus multiforme de mobilisation des salariés et des jeunes. Ce processus doit déboucher vers une grève unitaire interprofessionnelle et une mobilisation de l'ensemble de la jeunesse. L'Union syndicale SOLIDAIRES sera partie prenante de toutes les mobilisations allant dans ce sens.